

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mai 2025

Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 7 Qui ont pris part au vote : 8

A l'unanimité 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 26 mai 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 20 mai 2025.

Présents : Mme Violette FERNANDES Maire, Mme Vinciane HOLLIER, Mr Nicolas MILLET, Mr Bernard CHIVAILLE, Mr Michel VACHERON, Mr Jean-Claude LEBAS, Mr Nicolas ANCLIN

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Guy LACOUDRE à Mme Violette FERNANDES

Absents : Mme Ingrid YENK, Mr Paul DELUGE

A été nommé(e) secrétaire : Mr Nicolas ANCLIN

2025_0007 SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2025

Madame le Maire informe que le Département du Cher en date du 28 février 2025 sollicite la commune pour participer au Financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe depuis le transfert de compétence consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en direction des personnes défavorisées.

- Après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte de participer pour l'année 2025 pour un montant de 90,00 € à l'ensemble du dispositif F.S.L. ;
- Dépense imputée en section Dépenses de Fonctionnement au compte 65568 ;
- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2025
Le Maire,
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20250530-2025_0007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2025

Le Secrétaire de Séance
Nicolas ANCLIN